

VISITE DU DOYEN DE BINCHE A BIENNE-LEZ-HAPPART EN 1740.

INTRODUCTION.

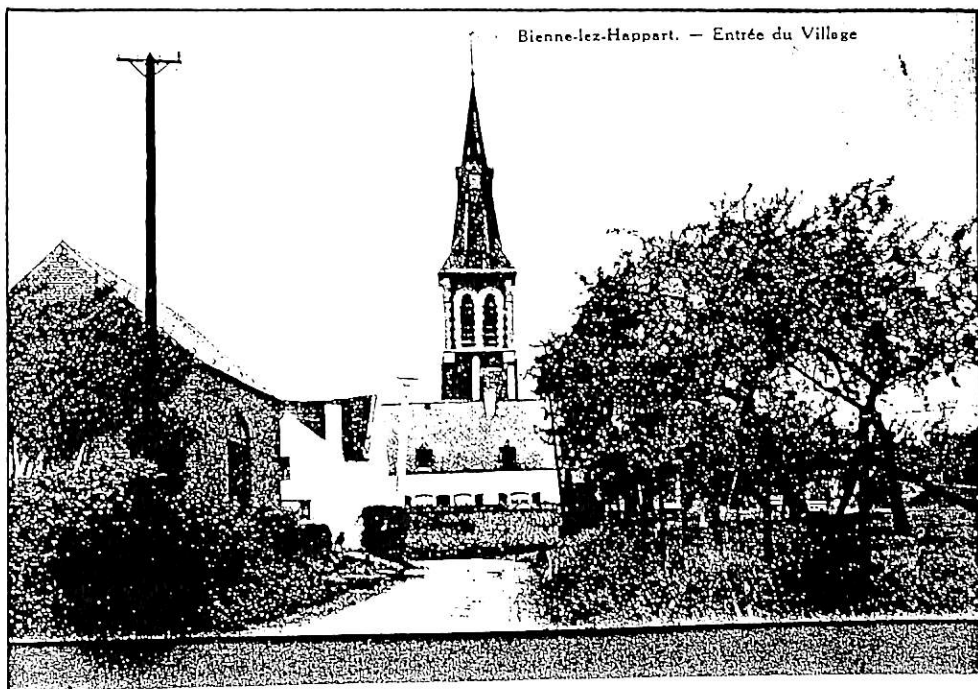
Vers 1740, le doyen de Binche visite les paroisses de son doyenné et fait rapport de ces visites à l'évêque de Cambrai. Parmi les nombreuses paroisses de ce vaste doyenné figurent toutes les communautés chrétiennes de notre entité actuelle: Lobbes, Sars-la-Buissière, Bienne-lez-Happart et Mont-Sainte-Geneviève. Pour faciliter son travail, le doyen dispose d'un questionnaire type qu'il suit méthodiquement. Ce questionnaire comporte trois parties:

- Première partie: 24 questions concernant l'état des lieux, les objets et les instruments du culte.
- Deuxième partie: 20 questions relatives aux auxiliaires du curé, aux biens de la fabrique et des pauvres ainsi qu'à leur gestion, aux paroissiens, à la "concurrence" (réguliers ou ermites), aux Patrons de la paroisse.
- Troisième partie: 5 questions sur le pasteur. De toute évidence, cete troisième partie du questionnaire n'était pratiquée que dans des circonstances spéciales, très rares d'ailleurs.

Voici la traduction du texte latin.

BIEVENE LE HAPPART.

L'église paroissiale, dédiée à Saint Remi; autrefois succursale de Lobbes, érigée en 1311. Visitée par le doyen le 26 août 1740.



Bienne-lez-Happart. — Entrée du Village

BIENNE-LEZ-HAPPART : église paroissiale Saint Remi.

PREMIERE PARTIE :

Le visiteur observe et interroge.

Q1: *L'église est-elle bien couverte et ne menace-t-elle ruine en aucun endroit?*

Le chœur est bien couvert, pavé et blanchi; les voûtes sont arquées.

Q2: *Est-elle bien blanchie et bien pavée?*

La nef est bien couverte; elle n'est pas lambrissée bien que cela fut autrefois prévu; elle est bien blanchie et pavée.

Q3: *Les portes sont-elles solides et munies de serrures et de verrous?*

(Les portes sont en) bon (état).

Q4: *Les fenêtres et les vitraux sont-ils intacts, de sorte que les oiseaux soient tenus à l'écart?*

(Les fenêtres sont en) bon (état).

Q5: *Tous les autels sont-ils consacrés et pourvus de tables convenables et de parures séantes?*

Il y a trois autels bien dotés quoique dénués de secrétum (1). On en trouve un portable dans le majeur. Les autels furent consacrés par son Excellence Illustrissime (2) en 1629 mais par la suite deux de ceux-ci ont été profanés par la soldatesque, comme le renseigne la visite de 1663.

Q6: *Les statues et les peintures sont-elles intactes et décentes?*

(La décoration est) bonne.

Q7: *Y-a-t-il un confessionnal avec des grillages?*

Il y a un seul (confessionnal) convenable et muni de grillages.

Q8: *Y a-t-il une tribune ou un pupitre pour les saintes Prédications?*

(La chaire est médiocre).

Q9: *Le tabernacle (3) du T.S. sacrement est-il convenable? Est-il muni d'une serrure? Ne contient-il rien d'autre, sinon la sainte eucharistie? Y est-elle conservée avec propreté dans un vase convenable et consacré? Une lampe brûle-t-elle toujours devant-elle?*

Le tabernacle tornatile (4) est fermé par une serrure et semble convenable. On y trouve une "remontrance" (5) d'argent dont le cristal ne tient plus en place et repose contre le rebord circulaire, non doré de la Sainte Hostie. Il y a aussi une ciboire (6) d'argent sans glissière de couvercle, parce qu'il s'agit d'un ancien calice (comme dit lors de la visite de 1666). On utilise ce calice comme ciboire depuis plus de 100 ans et de plus, sa coupe n'est pas dorée. Tout cela n'est pas conservé avec assez de propreté.

Q10: *Y a-t-il des reliques et sont-elles convenablement conservées?*

Dans un reliquaire argenté, il y a des fragments (de reliques) mélangés et non authentifiés. Elles sont exposées à la Saint Remy. Cela n'a pas été constaté, certifié. Ce que dit la visite de 1663.

Q11: *Le saint chrême et les saintes huiles sont-ils conservés dans des vases convenables, propres et sous bonnes serrures?*

(Les saintes huiles sont conservées) dans de jolis vases d'argent gardés sous clef.

Q12: *Les fonds baptismaux sont-ils gardés sous clef? L'eau y est-elle propre? La cuve convenable?*

L'eau lustrale est propre, la cuve est convenable mais n'est pas fermée à clef.

Q13: *Ya-t-il le registre requis des baptêmes renseignant le jour de la collation du baptême, le nom de chaque baptisé, le nom et le prénom de chaque parent, sans oublier le nom et le prénom de la marraine et du parrain?*

Q14: *Ya-t-il le registre requis des mariages dans lequel sont inscrit, outre les noms, la date de mariage et les noms des deux témoins présents au mariage? Y a-t-il un registre des décès? Est-ce le pasteur lui-même qui a la garde de ces trois registres?*

Les baptisés, les mariés, les défunts sont inscrits dans le même registre en des endroits séparés mais ce n'est pas suffisamment clair et ordonné.

Q15: *Y a-t-il le registre requis de toutes fondations (7) de messes et des anniversaires ainsi que des autres pieux offices?*

Il y a un obituaire. le chapitre de Binche fournit le vin pour les messes.

Q16: *Y a-t-il une sacristie? A défaut une armoire convenable et bien verrouillée pour y enfermer les ornements sacerdotaux et les parements d'autels?*

(La sacristie) est très humide. Elle est meublée d'une pauvre armoire sans serrure ni fond. Les ornements sont laissés sur une table exposée à tous vents car la sacristie n'a ni fenêtre ni vitre.

Q17: *Existe-t-il un inventaire de ces ornements et parements ainsi que de tous les objets et livres d'église?*

Il n'y a pas (d'inventaire).

Q18: *Les calices (9), les ampoules (10), les corporaux (11), les purificateurs et nappes d'autels, les aubes, les chasubles, ect... sont-ils en bon état, toujours propres, convenables et conservés sous bonne garde?*

Il y a un calice au pied de cuivre, à la coupe d'argent non dorée. Burettes (8), corporaux, purificateurs (12), pales (13), aubes (14) et amicts ne sont ni en bon état ni même propres. Les chasubles (15), dont certaines sont belles, d'autres simples et décentes ne sont ni enfermées ni en sûreté.

Q19: *Le livre de chants, le manuel, le missel sont-ils convenables, bien conservés et ne manque-t-il rien de nécessaire?*

On y trouve deux missels in quarto médiocres et d'autres livres.

Q20: *Le cimetière est-il bien clos, de façon à empêcher l'entrée des animaux?*

(Le cimetière) est clos, en partie de murs, en partie de haies, évitant ainsi les divagations du bétail, dont les déjections recouvrent les murs de l'église. Après les offices, les habitants se rassemblent dans le cimetière et y discutent.

Q21: *Y a-t-il une maison pour le pasteur? Est-elle bien entretenue? Le pasteur l'habite-t-il? S'il n'y a pas cette maison, est-il prévu un endroit agréable pour en construire une?*

(Le presbytère) est contigu à la tour de l'église comme l'affirme la visite de 1620.

Q22: *Ya-t-il une maison pour le chapelain? Est-elle bien entretenue?*

Il n'y a pas (de chapellenie).

Q23: *Se faire montrer les comptes de l'église et des pauvres, les examiner et voir, entre autre, s'ils ne sont pas grevés par des banquets (16).*

(Les comptes) ne sont pas grevés.

Q24: *Y a-t-il un clocher pourvu de cloches pour appeler les fidèles aux offices divins?*

Il y a (un clocher) pourvu de deux cloches.

NOTES DE LA PREMIERE PARTIE:

- (1): SECRETUM: cache pratiquée dans l'autel et servant d'ossuaire pour les reliques.
- (2): ILLUSTRISIME: il s'agit de monseigneur Van Der Burch.
- (3): TABERNACLE: petite armoire placée sur l'autel dans laquelle on conserve les hosties consacrées.
- (4): TORNATILE: il s'agit vraisemblablement d'un tabernacle-tour rotatif.
- (5): REMONTRANCE: c'est un terme régional, employé encore aujourd'hui pour désigner ce type d'ostensoir.
- (6): CIBOIRE vase sacré en forme de coupe où l'on conserve les hosties consacrées pour la communion des fidèles.
- (7): FONDATION affectation d'une masse de biens, à la création par don ou par legs, d'un office déterminé par celui qui dispose.
- (8): BURETTE flacon destiné à contenir les saintes huiles ou l'eau et le vin de la messe.

- (9): CALICE vase sacré où se fait la consécration du vin lors du sacrifice de la messe.
- (10): AMPOULE petit flacon (vase ou fiole) contenant les saintes huiles.
- (11): CORPORAL linge sacré étendu sur la partie centrale de l'autel pour y placer les saintes espèces.
- (12): PURIFICATOIRE linge avec lequel l'officiant essuie le calice après la communion.
- (13): PALE pièce de toile en deux épaisseurs (parfois séparées avec un carton) servant à couvrir le calice au cours de la messe.
- (14): AUBE vêtement liturgique de toile blanche couvrant l'amict qui repose sur les épaules de l'officiant à la messe.
- (15): CHASUBLE vêtement sacerdotal en forme de manteau à deux pans, que le prêtre revêt par dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe.
- (16): BANQUET c'était l'usage général lors du contrôle des comptes (...) comme (...) ceux de la table des pauvres d'un modeste village que la séance se tienne dans une auberge et soit suivie d'un repas pris en commun entre receveurs et les commissaires... cf à ce propos Fr de CACAMP, dans Brabantica Tome VII, première partie, 1964 page 107.

DEUXIEME PARTIE :

Le visiteur interroge le pasteur.
Noms des Chapelains et des clercs.

- 1: *Le(s) vicaire(s) et le coutre ou le clerc remplissent-ils bien leur office? Ont-ils une bonne conduite? Ne fréquentent-ils pas les tavernes? Le pasteur possède-t-il le "Synode de Cambrai", tant les deux provinciaux que le dernier diocésain, ainsi que le "concile de Trente"? Le doyen veillera à ce qu'on les lui présente.*
- 2: *Le coutre est-il clerc ou tonsuré? N'est-il pas remarié? N'ouvre-t-il pas taverne ou n'exerce-t-il aucun métier reprehensible? A-t-il fait profession de foi?*
- 3: *Y a-t-il une école? Le maître d'école enseigne-t-il bien? Exerce-t-il sa profession avec fidélité? Qu'enseigne-t-il? N'y a-t-il pas cours mixte pour filles et garçons? Quels manuels sont utilisés?*

Le coutre, Pierre Nassez est de bonne conduite et non remarié. Il ne tient ni ne fréquente tavernes ou auberges. Il est de bonne conduite. L'hiver, il enseigne à lire et à écrire et le fait bien.

Depuis vingt ans, deux razières (1) de blé sont dues aux pauvres de Peissant sur douze bonniers (2) selon la donation du prince de Barbençon. la difficulté de la solution vient du fait que ce fond a été divisé comme dit lors de la visite de 1663.

Q4: Le catéchisme est-il fait par le pasteur? où?
Quand? Et bien? Les enfants y viennent-ils avec zèle?

Le catéchisme est fait par le pasteur pendant la messe du dimanche et chaque jour pendant le carême pour les seuls futurs communicants. Les enfants le suivent avec zèle.

Q5: Y a-t-il une accoucheuse de bonne réputation et assermentée? Est-elle capable de conférer le baptême? Peut-elle promettre qu'elle annoncera au pasteur curé, dans le trois jours les enfants qu'elle aura baptisés? Comme le veut le second synode provincial, titre 6, chapitre II et aussi les édits royaux à ce sujet, article 9.

Il n'y a pas (de sage-femme); on fait appel à celle de la région.

Q6: Les biens de la fabriques et des pauvres sont-ils gérés utilement et fidèlement? Rien n'en est-il distraité?

(La gestion des revenus est bonne).

Q7: Rend-on les comptes fidèlement chaque année et à jour fixe? A qui sont-ils présentés? Le pasteur y assiste-t-il?

Le pasteur ne veut pas intervenir.

Q8: A l'occasion de la reddition des comptes, ne fait-on pas de trop grandes dépenses? Combien? Et lesquelles?

On fait peu de dépenses.

Q9: Y a-t-il quelques adultères ou concubinaires notoires ou des excommuniés spécialement ceux qui restèrent pendant un an dans l'excommunication? Y a-t-il d'autres scandales?

On n'en connaît pas.

Q10: Tous ont-ils communié aux Pâques? Personnes n'est-il suspecté d'hérésie? Qui?

Tous fréquentent les offices.

Q11: Les fêtes sont-elles bien observées?

(Les fêtes religieuses sont) bien (observées).

Q12: Quels religieux viennent pour prêcher? Ont-ils des jours fixés et déterminés? Sont-ils admis par l'archevêque? N'occasionnent-ils aucuns scandales?

Les frères mineurs de Fontaine-l'Evêque et ceux de Binche, ainsi que les capucins de Thuin viennent prêcher aux jours convenus. Ils ont une conduite exemplaire. Ils se disent admis.

Q13: Quel est le collateur du pastorat? Qui en est le patron?

(Le collateur est) le chapitre de Binche.

Q14: Qui est le seigneur temporel?

Le seigneur Bouchel (3) y réside.

Q15: Quel couvent régulier ou dépendance d'abbaye sont situés dans la paroisse?

Il n'y a aucun (couvent).

Q16: Quels confesseurs ou autres ptêtres y résident? Sont-ils de bonnes moeurs? Ne fréquentent-ils pas les tavernes?

Le pasteur.

Q17: Y a-t-il quelque ermite sur le territoire de la paroisse? Un ou plusieurs ensembles? Lesquels? Mènent-ils une vie digne? Respectent-ils les reglements édictés à leur intention par l'archevêque? Veiller à ce que ces reglements soient montrés! Lors de la visite de dits ermites, surveiller s'ils se conforment à ces règlements!

Il n'y a aucun ermite.

Q18: Quel est le revenu de la (ou des) chapellenie(s)? Quelles en sont les dépenses? Ces dépenses sont-elles faites sur place ou ailleurs et avec dispenses requises? Quels en sont les titulaires?

La chapelle castrale dédiée à sainte Anne a été érigée avant l'an 1200. Elle est voutée, bien blanchie et pavée. Elle est dotée de beaux ornements, de linge assez propre et d'un superbe calice en argent doré. Chaque année, on y célèbre 200 messes.

Q19: Quel est le nombre de communicants, tant dans la paroisse principale que dans la succursale, s'il y en a une? Quel est l'extention de la paroisse? Combien y a-t-il de hameaux et quels sont-ils? Combien y a-t-il de communicants dans chaque hameau? Sont-ils fort éloignés de l'église? Le chemin d'accès, est-il difficile?

Le nombre de communicants est de 200; l'an 1620 il y en avait 120 et en 1630 cent. La paroisse étendue, ne comporte aucun hameau; l'hiver, les chemins d'accès sont difficiles.

Q20: Quelle est la valeur de la cure?

Les biens de la cure sont de :

- six bonniers trois quarts de terre arable.
- deux journaux de prairies.
- trois bonniers de terre arable à Peissant.
- sept journaux à Noirchain.
- la moitié de sept journaux de terre arable à Strée.
- toute la menue dîme.
- un muid (7) de blé et d'autant d'avoine sur la grosse dîme.
- quatre chopes de bière sur tout brassin.

Selon la déclaration de 1597. En outre...

Le registre aux biens de 1588 spécifie cinq bonniers deux journaux une quarte et conclut que la susdite donation a été faite en augmentation de la donation pastorale de Bienne (le Happart) par Michel de Barbançon, seigneur du lieu à charge de célébrer trois messes par semaine (selon l'acte de fondation figurant au registre des messes page 29).

De surcroît, ces messes ne sont pas célébrées ni par le chapitre de Binche, qui a ajouté les biens à la mense capitulaire et qui les donne à présent au pasteur pour la part de sa portion congrue ni par le pasteur qui s'en est déchargé. Ce problème doit être examiné.

NOTES DE LA DEUXIEME PARTIE:

(1): RAZIERE: mesure employée pour les grains valant, dans nos régions, un peu plus de 50 litres.

(2): BONNIER: unité de surface de valeur variable selon les lieux, valant environ un hectare. Il se divise en quatre journaux ou 400 verges. Le bonnier se divise aussi en 12 quarts.

- (3): il s'agit de Michel de Barbançon, seigneur du lieu de 1307-1348. "En 1311, Michel de Barbançon se fit le promoteur d'une paroisse à Bienne-lez-Happart, il forma le domaine de la cure et lui abandonna les biens de la chapelle castrale de Bienne". Voir la publication du C.R.A.L. no 13 de Septembre 1983, page 3.
- (4): CHAPELAIN prêtre qui assure le service d'un oratoire doté d'un bénéfice ecclésiastique.
- (5): LE COUTRE est l'auxiliaire du curé qu'il aide durant les offices et qui entretiens assure le nettoyage de l'église et l'entretien de la sacristie. Sacristain pour l'essentiel de sa charge, il est aussi quelquefois maître d'école (latin: ludimagister). Certaine paroisse lui confie parfois la charge d'administrer les biens de l'église et des pauvres. Marguillier sacristain, manbourg et coutre ont des fonctions qui peuvent s'interpénétrer. Les paroisses les plus riches peuvent désigner plusieurs personnes pour se partager ces services.
- (6): REMARIE latin bigamus. Quel est le sens exact de ce mot? Une étude comparative des 42 réponses à cette question dans les paroisses du décénat de Binche nous apporte les indications suivantes:
- 11 réponses ne donnent aucunes informations à ce sujet.
 - 16 passages nous désignent le coutre "*non bigamus*" sans autre précision.
 - 3 fois le texte le déclare "*bigamus*".
 - 6 textes déclarent le coutre "*uxoratus*" marié.
 - 3 réponses nous le désignent "*viduus*" veuf.
 - 3 passages nous renseignent qu'il est "*caelebs*" célibataire.
- Il s'agit d'une indication concernant son état civil.



TERTIA PARS.

*Inquirenda à Capellanis , Custode
Magistris Fabrica, Rectoribus mensa
Pauperum, & Notabilioribus Parochiis,
& quidem ex singulis eorum separatim
ac secretò, non tamen omnia ex singulis.*

NOMEM PASTORIS.

1. **A**n Pastor in concionando, catechifando, ægrotos visitando, & in cæteris omnibus officiis, debitè muneris suo satisfaciat, ac diligenter?
 2. An non excedat in exigendis juribus?
 3. An non frequentet tabernas, aut domi suæ potationibus & ebrietatibus vacet?
 4. An non sit de incontinentia suspectus, aut aliter de se scandalum? an Ancilla ejus domestica sit integræ famæ, prout etiam mulieres quæ ejus domum frequentant?
 5. An diebus Dominicis & Festis, Missam parochialem horâ à Synodo & Manuali præscriptâ, celebret?
- ¶ Quæ superius dictum est inquireri debere ex Pastore, ea quæ
quæ ex quibusdam aliis subindè inquirenda, quatenus discre-
tio & prudentia suggererint,*

TROISIEME PARTIE :

Le visiteur interroge les Chapelains, le Coute, les Maîtres de la Fabrique (1), les Recteurs (2) de la table des Pauvres et les notables de la paroisse, chacun d'entre eux séparément et en secret sur chacun des points ci-après, avec précision.

Q1: *En ce qui concerne le prêche, le catéchisme, la visite des malades et toutes autres fonctions, le pasteur remplit-il bien et avec zèle les devoirs de sa charge?*

Q2: *N'outrepasse-t-il pas ses devoirs?*

Q3: *Ne fréquente-t-il pas des tavernes? ne s'adonne-t-il pas chez lui à la boisson et à l'ivresse?*

Q4: *N'est-il pas supposé d'incontinence ou d'autres agissements scandaleux? Sa servante est-elle de bonne réputation, de même que les femmes qui fréquentent sa maison?*

Q5: *Les dimanches et jours de fêtes, célèbre-t-il la messe aux intentions de la paroisse, à l'heure prescrite par le synode et le manuel?*

Ce qui précède doit être recherché à l'insu du pasteur. La prudence et la discrétion ne sauraient être assez recommandée!

Jean Placqueur (3) de Binche est pasteur depuis trente ans. Il remplit bien les devoirs de la charge. Il l'a d'ailleurs conquise par deport de l'abbé, en portant le viatique, en allant quérir les morts, en chantant les vêpres, revêtu de la chasuble dans les... (5) en prenant les cierges matinaux dans la Sainte Semaine.

Je lui ai demandé de s'en abstenir et d'admettre les réguliers, pour la liberté de la conscience durant la période pasquale et assimilée.

Lui a succédé maître N. Cassiau qui a été mis en possession (4) le 26 juin 1752.

NOTES DE LA TROISIEME PARTIE:

- (1): FABRIQUE: réunion des personnes chargées d'administrer les biens et les revenus de la paroisse.
- (2): RECTEURS: personnes assurant l'administration de l'ensemble des biens destinés à l'assistance des pauvres autrement dit "la table des pauvres". Elles représentent le bureau de l'assistance publique avant la lettre.
- (3): Jean PLACQUEUR: décéda le 16 août 1751.
- (4): La mise en possession: faculté de jouir d'un bénéfice.
- (5): NOTE: deux mots dont la lecture et le sens échappent actuellement.